

Image not found or type unknown



Arrêt de travail d'un "déjà retraité"

Par **Reviron**, le **21/06/2012** à **12:10**

Bonjour,
Retraité de l'Education Nationale depuis 2004, voilà bientôt 8 ans que je travaille comme indépendant dans l'immobilier (je cotise au RSI). J'ai l'intention d'arrêter cette activité.
Ai-je droit à une pension relative à ces huit années de cotisation au RSI en plus de ma retraite de fonctionnaire ?
Si oui, comment cela fonctionne-t-il ?

Par **Michel**, le **25/06/2012** à **13:21**

bonjour,
Vous devez vous rapprocher du RSI pour connaître vos droits.